

**Assemblée Générale de la CCI de région Bretagne
du 17 avril 2013**

Avis sur le Schéma Régional Climat Air Énergie

La CCI Bretagne rappelle la volonté forte des acteurs industriels de s'inscrire dans des démarches vertueuses à l'instar du développement de l'écologie industrielle ou plus simplement de la réduction des emballages.

La CCI Bretagne, réunie en Assemblée Générale le 17 avril 2013 précise sa position :

- Tout d'abord, elle rappelle que le SRCAE ne constitue pas un outil réglementaire directement opposable mais un **cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie** notamment, et souhaite qu'il le reste. Si **la CCI Bretagne s'accorde avec les grands objectifs** tels que la diffusion de l'innovation technologique au sein des entreprises, l'accompagnement de la réhabilitation du parc tertiaire, ou encore le soutien à l'émergence des énergies marines, elle restera particulièrement vigilante au **plan d'action qui découlera de ce document de cadrage. Elle prendra également toute sa part dans la déclinaison d'un certain nombre d'actions auprès des entreprises.**
- La CCI Bretagne alerte sur la nécessité d'articuler ce schéma avec les autres documents de planification régionaux. Ainsi, elle demande que ce nouveau schéma soit en cohérence avec les documents préexistants à l'instar du volet électrique du Pacte électrique breton. Elle rappelle à ce titre l'importance pour les chefs d'entreprises de bénéficier d'un **environnement juridique lisible et stable**, propice au développement de leur activité.
- Dans la perspective de l'élaboration de ce plan d'action et au vu des hypothèses particulièrement ambitieuses sur lesquelles ont été élaborés les scénarios, la CCI Bretagne souhaite attirer l'attention sur **le risque que constitue l'édition d'engagements qui ne seraient raisonnablement pas atteignables ou réalistes**. Il conviendra à ce titre que ces engagements soient **évalués au regard de la distorsion de concurrence qu'ils pourraient entraîner** vis-à-vis de normes moins ambitieuses ayant cours dans des régions voisines ou pays étrangers.
- Enfin, dans un contexte économique particulièrement fragile pour les chefs d'entreprises bretons, la CCI Bretagne réclame un chiffrage du coût que ne manquera pas de générer cette nouvelle ambition en faveur du climat, de l'air et de l'énergie. Il appartient dès à présent d'anticiper et d'évaluer les **charges supplémentaires qui incomberont aux acteurs économiques à travers une mesure d'impact économique de ce nouveau schéma, et d'envisager la nature de l'accompagnement** financier qui pourra leur être apporté.